

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**  
**ARRONDISSEMENT DE GRASSE**  
**COMMUNE DE GATTIÈRES**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023/810/44**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la propriété de la personne publique ;  
Vu l'arrêté n° 2020/01/01 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur LUPI-GRASSO Christophe – Adjoint au Maire ;  
Vu la demande formulée par l'association Gattières-Solidarité-Vitalité de régler la circulation place Féraud, pour permettre le déroulement d'une chasse aux œufs dans les rues du village  
Vu l'avis favorable de la commune de Gattières
- Considérant que pour permettre le déroulement d'une chasse aux œufs et garantir la sécurité, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement

**ARRÊTONS**

**Article 1.**

La circulation est interdite rue de la Place, rue du 8 mai et place Féraud le samedi le 8 avril 2023 de 9h30 à 16h00.  
La libre circulation des véhicules d'urgence sera assurée.  
Le stationnement est interdit sur la place Féraud

**Article 2.**

La signalisation sera mise en place et entretenue par le service technique.

**Article 3.**

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

**Article 4.**

Copie du présent arrêté sera transmise pour exécution dans son domaine de compétences à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la gendarmerie de Carros,
- La caserne des pompiers de Carros,
- Les ASVP de la commune de Gattières,
- Le Directeur de la régie d'électricité communale,
- le demandeur [gattieressolidaritevitalite@gmail.com](mailto:gattieressolidaritevitalite@gmail.com)

Fait en l'Hôtel de Ville de Gattières, le 31 mars 2023

Pour le maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
M. LUPI GRASSO Christophe

